

Salon de l'Agriculture Aquitaine 2017 **CERTIFICAT SANITAIRE**

A délivrer dans les huit jours précédant la date d'ouverture du Salon.
A remettre par l'exposant aux agents de la Direction Départementale de la Protection des Populations du Salon
lors de l'entrée des animaux dans l'enceinte du Salon.

ENTREE EXCLUSIVEMENT PORTE M
Les chevaux doivent être présentés au contrôle
avec leurs documents d'identification et de vaccination.

Je soussigné Vétérinaire sanitaire⁽¹⁾ / officiel⁽²⁾ à

certifie que les animaux de race
(nombre d'animaux en toutes lettres)

dont les signalements sont mentionnés au verso, que M.

demeurant à département

m'a présentés comme faisant partie de son exploitation :

I - Proviennent d'une exploitation :

A. Indemne depuis au moins 30 jours de toute manifestation clinique de maladies contagieuses de l'espèce.

II - Remplissent eux-mêmes les conditions suivantes :

- A. Être détenus en France depuis plus de 30 jours ⁽¹⁾.
- B. Être identifiés individuellement selon les dispositifs réglementaires en vigueur (articles L-212-9 et articles D-212-46 à D-212-54 du Code Rural).
- C. Ne présenter aucun signe clinique de maladie et sont exempts de parasites.
- D. Avoir été vaccinés ou être revaccinés contre la grippe équine :
- Primo-vaccination : deux injections de vaccin antigrippal séparées par un intervalle de temps de 21 jours au moins et de 92 jours au plus ; la 2nde injection devra être réalisée au moins 10 jours avant le début du concours.
- Rappel annuel.
- E. Répondre aux conditions fixées aux articles 6 et 7 de l'arrêté du 3 mai 1994 relatif aux conditions de police sanitaire régissant les mouvements et les échanges intracommunautaires d'équidés.

III – Les animaux sont aptes à effectuer le transport prévu, conformément aux dispositions du règlement CE N°1/2005 du conseil

IDENTIFICATION DES ANIMAUX

NOM de la RACE	NUMERO NATIONAL D'IDENTIFICATION SIRE	NUMERO DE PUCE ELECTRONIQUE

DANS LE CAS D'UN TRANSPORT EFFECTUE PAR UN PROFESSIONNEL

Nom du transporteur : _____

Adresse : _____

Nom du destinataire : SALON de l'AGRICULTURE AQUITAINE - 33000 BORDEAUX LAC

N° d'immatriculation du véhicule : _____

N d'agrément : _____

Le transporteur
(signature - cachet)

NB – Le véhicule ne devra sortir de l'enceinte du Salon qu'après avoir été nettoyé et désinfecté.

<p>Le transporteur Certifie que les animaux ont été chargés dans un véhicule préalablement nettoyé et désinfecté.</p>	<p>L'éleveur Certifie exact les renseignements fournis et s'engage à prévenir l'OS et l'organisateur en cas de problèmes sanitaires apparus après signature du présent certificat.</p>
<p>Signature du transporteur et Cachet</p>	<p>Signature de l'éleveur</p>

<p>Vu le</p> <p>Le Vétérinaire Sanitaire⁽¹⁾ / Vétérinaire Officiel⁽²⁾ Atteste les différents points du certificat sanitaire. <i>(signature)</i></p>	<p style="text-align: center;">Contrôles effectués par l'organisateur</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> certificat présenté, complet et signé <input type="checkbox"/> vérification identification des équidés <input type="checkbox"/> présentation du livret <input type="checkbox"/> vaccination valide <p>Signature de contrôleur :</p>	<p style="text-align: center;">Ces animaux ont été présentés au contrôle sanitaire</p> <p style="text-align: center;">Bordeaux, le</p> <p style="text-align: center;">Pour le Directeur Départemental de la Protection des Populations</p>
---	---	--

(1) Pour les animaux originaires de France.
 (2) Pour les animaux en provenance d'un état membre de l'Union Européenne ou d'un Pays Tiers autorisé.